

JG



COURRIER ARRIVE LE:
N° 7307
- 4 DEC. 2014

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE
Direction des Services de l'Administration Régionale
et de la Comptabilité de la D.S.A. C.E.E.P.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR ET DU
DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE
16 RUE BORDE
13357 MARSEILLE CEDEX 20
TÉLÉPHONE : 04 91 17 91 17
DRFIP13@DGFIP.FINANCES.GOUV.FR

POUR NOUS JOINDRE :

PÔLE GESTION PUBLIQUE
DIVISION FRANCE DOMAINE
SERVICE EVALUATION
38 BOULEVARD BAPTISTE BONNET
13285 MARSEILLE CEDEX 08

AFFAIRE SUIVIE PAR : Véronique FABRE-VALANCHON
☎ 04 42 37 54 17
☎ 04 42 37 54 08
✉ drfip13.pgn.domaine@dgfip.finances.gouv.fr

Conseil Général
Service Acquisitions et Recherches
52, avenue Saint Just
13256 MARSEILLE CEDEX 20

Acquisition Service
Recherches
- 4 DEC. 2014
Arrivée

DOMAINE

CESSIONS D'IMMEUBLES OU DE DROITS REELS IMMOBILIERS

*art. L 311-8 du code des communes
art. 56 et 60 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982
art. 7-1 de la Loi 72-619 du 5 juillet 1972
art. L 451-5 du code de la construction et de l'habitation*

Affaire suivie par : Mme Véronique FABRE-VALANCHON

Référence : 2014-108V2608

Dossier connexe : 2012-108V2359

Visite sur place les : 24 octobre 2012 et 14 octobre 2014

1. Service consultant : Conseil Général
Service Acquisitions et Recherches
52, avenue Saint Just
13637 – ARLES CEDEX

2. Date de la consultation : le 4 août 2014
Dossier reçu le : 8 août 2012
Dossier complet le : 14 octobre 2012

Référence - Dossier : -

3. Situation du bien :

Commune : Tarascon

Adresse ou lieu-dit :
Boulevard Gambetta

Références cadastrales :
Section parcelles n° K 2347 et K 2349

Superficie :
Superficie totale des parcelles : 3 474 m²

4. Description sommaire :

Cession d'un ensemble immobilier de 6 bâtiments à ancien usage de Gendarmerie comprenant des immeubles à ancien usage de bureaux, de garages, de dépendances et de logements.

5. Urbanisme :

Nature des documents en vigueur : POS

Zone du plan : UB

C.O.S : Le coefficient d'occupation du sol est fixé à 1.

Toutefois, le coefficient d'occupation du sol n'est pas applicable aux constructions ou aménagements des bâtiments scolaires, sanitaires ou hospitaliers, ni aux ouvrages techniques nécessaires au fonctionnement des services publics.

Emprise au sol maximale : sans objet.

Surface minimale : non réglementée.

6. Situation locative :

Libre de toute location ou occupation.

7. Conditions de vente :

Cession amiable à titre onéreux.

8. Valeur vénale de l'immeuble ou du droit cédé :

La valeur vénale actuelle de l'immeuble à céder, présumé libre de toute location ou occupation est de l'ordre de :

1 233 000,00€ HT

(UN MILLION DEUX CENT TRENTE TROIS MILLES EUROS HORS TAXES)

9. Durée de validité de l'avis :

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation de France Domaine est nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans un délai d'un an ou si, les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

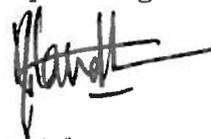
10. Observations particulières :

Indications sur les possibilités d'utilisation d'immeubles domaniaux ou pris à bail par l'Etat (cf instruction 9 G-1-1982).

Indications sur la présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme.

A Aix-en-Provence, le 18/11/2014

**Pour l'Administrateur Général des Finances
Publiques,
Directrice Régionale des Finances Publiques
de Provence-Alpes-Côte d'Azur
et
du département des Bouches-du-Rhône,
et par délégation,**



- *L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances publiques.*
- *En outre, il vous appartient d'en informer le(s) propriétaire(s) concerné(s).*